



S.M.D.R.A.

Arrondissement d'Argelès-Gazost

Natura 2000



ANIMATION

Document d'objectifs « Tourbière et lac de Lourdes »

COMPTE RENDU DU COMITE DE SUIVI N°1 DU 5/12/2007

Présents :

M. MARTHE, Conseiller général du canton Lourdes-ouest et Président du comité de suivi

Mme ROULAND-BOYER, Sous-Préfète de l'arrondissement d'Argelès-Gazost

M. FILY, DDAF 65

M. ADISSON, DDAF 65

M. CASTAGNE, DDE 65

M. LUC, ONCFS

M. TARBES, Chambre d'agriculture

M. THION, Fédération Départementale de Chasse des Hautes-Pyrénées

M. ABAD, Fédération Départementale de Pêche des Hautes-Pyrénées

M. VOISIN, Directeur ADASEA 65

Mme LONCAN, ADASEA 65

M. DEJEAN, Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées

M. CORRIOL, Conservatoire Botanique Pyrénéen

Mme NOBLE, AREMIP

M. FAREOU, Président de l'association St Hubert Club Lourdais

M. BARRAU, Association de Défense du lac de Lourdes et de ses environs

Mlle FUSTIER, SIVOM Lourdes Ouest et St Pé

Mlle FOURNIL, Mairie de Lourdes

Mlle DUROT, SMDRA

Mlle SAZATORNIL, SMDRA

Excusé(s) :

Mme ROBIN-RODRIGO, Députée des Hautes-Pyrénées

M. le Chef de brigade de l'ONEMA des Hautes-Pyrénées

M. le Président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées

M. le Directeur de la DIREN de Midi-Pyrénées

M. le Directeur de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

M. le Directeur de l'Agence de l'eau Adour-Garonne

Ordre du jour de la séance :

- Rappel historique de la procédure
- Méthodologie de travail
- Rappel des orientations de gestion
- Rappel des objectifs de gestion
- Prévisions des actions décembre 2007
- Calendrier 2008

M. MARTHE ouvre la séance du premier comité de suivi de l'animation du document d'objectifs (DOCOB) « Tourbière et lac de Lourdes » en remerciant de sa présence, Mme ROULAND-BOYER, nouvelle sous-préfète de l'arrondissement d'Argelès-Gazost, et présentant la nouvelle animatrice Natura 2000 du SMDRA, Mlle Hélène SAZATORNIL. Il excuse les absences de Mme ROBIN-RODRIGO, Députée des Hautes-Pyrénées, M. le Chef de brigade de l'ONEMA des Hautes-Pyrénées, M. le Président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées, M. le Directeur de la DIREN de Midi-Pyrénées, M. le Directeur de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et M. le Directeur de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Il rappelle que la démarche a débuté en 2005 et que la phase d'élaboration du DOCOB a duré près d'un an et demi. Le DOCOB définitif a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 19 octobre 2007. M. MARTHE précise que la présente réunion a pour objet de lancer la phase opérationnelle afin de mettre en œuvre les actions du DOCOB.

Il laisse la parole à Mme ROULAND-BOYER qui dit son intérêt et son soutien pour cette démarche.

M. MARTHE propose un tour de table puis laisse la parole à Mlle SAZATORNIL.

Mlle SAZATORNIL présente le dossier de séance qui a été remis aux membres du comité de suivi (voir ci-joint pour les personnes absentes) et commence l'exposé.

➔ Après un rappel de l'historique et de la méthodologie de l'élaboration du DOCOB, Mlle SAZATORNIL décrit la méthodologie qui sera suivie pour la phase d'animation. Elle présente une proposition de groupes de travail, établie selon une continuité avec ceux mis en place dans la phase d'élaboration. Mlle SAZATORNIL fait circuler une feuille reprenant la composition de ces groupes afin que l'assemblée puisse la compléter si elle le souhaite. La composition de ces groupes, intégrant les modifications apportées en séance, figure sur le tableau, page suivante.

➔ Mlle SAZATORNIL rappelle les orientations et les objectifs de gestion définis lors de l'élaboration du DOCOB.

➔ Afin de réaliser ces objectifs, un programme d'actions a été fixé. Mlle SAZATORNIL précise, pour chaque objectif, les premières actions qui seront mises en place cette fin d'année ou en début d'année 2008. Elle indique que certains seront soumis à validation du prochain comité de suivi tels que :

- la délimitation des périmètres rapproché et étendu pour les mesures agro-environnementales (actions AG),
- la définition de la surface à traiter par brûlage expérimental (action CR9),
- la charte Natura 2000.

➔ Mlle SAZATORNIL termine son exposé en annonçant le programme d'actions pour 2008 et le prochain comité de suivi qui aura lieu au printemps 2008.

Groupes de travail

Groupes	TOURBIERE / LAC	PINS	GOLF	INCENDIES	VOLET AGRICOLE
<i>Actions déc 2007</i>	<i>CR 1-9 DC 1-2-3 S 1-2</i>	<i>CR 5</i>	<i>CR 7</i>	<i>CR 8</i>	<i>AG</i>
<i>Actions 2008</i>	<i>CR 1-9 CR 3-4-6 DC 1-2-3 S 1-2</i>	<i>X</i>	<i>CR 7</i>	<i>CR 8</i>	<i>AG</i>
Participants	Lourdes	Lourdes	Lourdes	Lourdes	SMDRA
	Poueyferré	SMDRA	SMDRA	Poueyferré	DDAF
	SMDRA	DDAF	Gestionnaires golf	SMDRA	ADASEA
	AREMIP		DDAF	DDAF	AREMIP
	CREN		Association de défense lac de Lourdes et ses environs	AREMIP	Chambre d'agriculture
	DIREN				
	DDAF				
	SIVOM Lourdes-Ouest				
	PNR				
	ONCFS				
	Fédé Chasse 65				
	CBP				
	ONF				
	CRPGE				
	PNR				
	FDPPMA				
	AEAG				
	Pêcheurs lourdais				
	Kayak club Lourdais				
	Chasseurs				
Association de défense lac de Lourdes et ses environs					
St Hubert Club Lourdais					
Chambre d'agriculture					

Remarque : suite aux discussions, il s'est avéré opportun de réunir les groupes « TOURBIERE » et « LAC » en un seul.

DISCUSSIONS

↳ Les groupes de travail

M. FILY précise qu'il est primordial de travailler rapidement sur la partie gestion du milieu afin de montrer, aux acteurs concernés et au public, la concrétisation des actions prévues dans le DOCOB. A côté de cette gestion, il serait intéressant de rechercher des partenaires, en dehors du comité de suivi, afin de lancer une démarche pédagogique portant sur la valorisation du projet.

Mme NOBLE s'interroge sur le rôle de ces groupes de travail.

Réponse : Mlle SAZATORNIL indique que ces groupes ont pour mission de préciser les modalités de mise en œuvre de certaines actions du DOCOB. En effet, certains points figurants au DOCOB doivent être définis dans la phase animation comme par exemple la délimitation des surfaces à brûler (action CR9). Ces points nécessitent une concertation des acteurs concernés afin de fixer correctement les modalités de mise en œuvre des opérations.

Mlle SAZATORNIL précise à l'assemblée que M. le Directeur de l'ADASEA, accompagné par Mme LONCAN, a été convié à la réunion car leur structure interviendra, en partenariat avec le SMDRA, sur l'animation du volet agricole.

M. VOISIN, Directeur de l'ADASEA, présente son association et les missions qu'elle entreprend. Dans le cadre de ces missions, l'ADASEA va proposer aux agriculteurs les mesures efficaces à mettre en place afin de répondre aux objectifs du DOCOB.

Pour cela, l'ADASEA et le SMDRA ont deux missions : la préparation des mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) financées par le FEADER et l'animation de la mise en œuvre de ces mesures. Le SMDRA et l'ADASEA vont donc élaborer, en concertation avec les agriculteurs concernés, un projet MAET. Ce projet sera soumis pour validation au comité de suivi puis à un échelon régional notamment à la DRAF (à déterminer ultérieurement). L'ADASEA assurera ensuite, en partenariat avec le SMDRA, l'animation de ces mesures afin de contractualiser un maximum de contrats.

M. VOISIN alerte l'assemblée sur les délais serrés puisque la contractualisation des MAET doit être concrétisée avant le 15 mai 2008.

Réponse : M. FILY indique que le bon déroulement de certaines actions, comme les opérations de brûlage sur la tourbière ou l'abattage des pins colonisés par la processionnaire, requiert le respect d'un calendrier bien précis. Aussi, dans des cas bien précis, où la mise en œuvre des actions est conditionnée par des délais serrés et qui nécessite une validation par le comité de suivi, l'animateur pourra avoir recours à une consultation écrite du comité de suivi.

↳ Les actions ayant pour objectifs le maintien et la restauration des habitats et espèces d'intérêt communautaire

M. DEJEAN s'interroge sur la provenance des végétaux qui seront utilisés pour les plantations de haies prévues dans le cadre des actions de gestion du golf (CR7).

Réponse : Mlle SAZATORNIL précise que l'origine de ces plants sera débattue lors des prochains groupes de travail et que le recours à des plants présents sur le site (transplantation) sera favorisé.

M. BARRAU demande si des mesures sont prévues pour les propriétaires privés non agricoles.

Réponse : Mlle SAZATORNIL indique que les contrats Natura 2000 peuvent être signés par tous les propriétaires : résidents, agriculteurs, propriétaires non exploitants. De plus, une des missions de la phase animation du DOCOB est de sensibiliser les propriétaires et le public en général sur les enjeux et les moyens de préserver les milieux et espèces naturels.

M. FILY rappelle que ces propriétaires ont été pris en compte dans le diagnostic réalisé lors de l'élaboration du DOCOB avec notamment un bilan sur l'assainissement non collectif. Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) a d'ailleurs pour rôle de contrôler les conformités des installations d'assainissement et d'accompagner les éventuelles améliorations à apporter. M. FILY précise que la phase élaboration du DOCOB a été réalisée de manière la plus efficace possible. Cependant, les points non recensés dans l'élaboration du DOCOB mais relevés dans la phase animation et présentant un réel besoin seront pris en compte au cours de l'animation du DOCOB.

↳ **Les actions ayant pour objectifs la sensibilisation et l'information du public**

M. MARTHE souhaite qu'une communication importante soit mise en place autour de l'animation du DOCOB. Il rappelle que le site est largement convoité par les promeneurs. Il souhaite donc qu'un intérêt particulier soit porté sur les actions d'aménagement et de valorisation du site ainsi que sur l'information du public. Il précise que ces actions devront être proposées aux mairies au cours du premier trimestre 2008, avant le vote des budgets.

Mme NOBLE signale que l'AREMIP fête en 2008 la dixième année de pâturage du site par des équins. Il sera donc opportun de profiter de cet anniversaire pour organiser une manifestation sur le site dans le but de sensibiliser et d'informer le public. Par ailleurs, elle demande que dans le cadre de la mise en place de l'action de pâturage de la tourbière (CR3), soit prise en compte l'accessibilité difficile du site par les chevaux.

Réponse : Mlle SAZATORNIL indique que ce problème est mentionné dans le DOCOB et qu'une solution sera recherchée, dans le cadre des groupes de travail, pour y répondre.

M. BARRAU demande des précisions concernant les carottages réalisés récemment sur le lac par l'association GEODE.

Réponse : Mme FOURNIL indique que le laboratoire GEODE, qui effectue des travaux de recherches sur la tourbière du Lac de LOURDES, a reçu l'autorisation de la mairie de Lourdes pour pratiquer ces forages et qu'un compte rendu des opérations doit être transmis aux services de la mairie. M. FILY précise qu'il serait intéressant de convier cette structure à l'un des prochains comités de suivi afin qu'ils exposent leurs travaux de recherche.

M. MARTHE remercie l'ensemble des membres du comité de suivi de leur participation et laisse la parole à Mme ROULAND-BOYER.

Mme ROULAND-BOYER remercie l'assemblée et réaffirme le soutien de l'Etat à l'animation de cette phase opérationnelle sur le site du lac de Lourdes.

Hélène SAZATORNIL
Animatrice Natura 2000, SMDRA